



[1]

Pour la rentrée 2019, pensez à inscrire votre ou vos enfant(s) aux temps périscolaires du 13 juin au 26 août :

Pour rappel, la Ville organise plusieurs temps périscolaires durant les quatre jours de classe :

- l'accueil avant l'école (entre 7h15 et 8h30) ;
- la cantine et les ateliers pédagogiques de 45 minutes pour les élémentaires (entre 11h30 et 13h30) ;
- l'accueil après l'école (à partir de 16h30). Pour ce dernier temps, deux options sont proposées :

> pour les enfants en maternelle : garderie avec goûter de 16h30 à 18h ou de 16h30 à 19h. Les parents peuvent venir chercher leur enfant à toute heure ;

> pour les enfants en élémentaire : étude dirigée de 16h30 à 18h et possibilité d'un accueil supplémentaire de 18h à 19h.

par ailleurs, trois formules existent pour l'inscription de son enfant le mercredi en centre de loisirs :

- le matin de 7h15 à 12h30 (sans déjeuner) ;
- l'après-midi de 11h30 à 19h (déjeuner compris) ;
- la journée complète de 7h15 à 19h.

Un service de transport gratuit est assuré de 17h25 à 18h, sur inscription préalable.

Source URL: <https://www.ville-pontoise.fr/article/inscriptions-aux-temps-periscolaires-pour-rentree-2019>

Liens

[1] https://www.ville-pontoise.fr/sites/pontoise/files/image/pontoise_mag_juin_2019.jpg

[2] <https://www.ville-pontoise.fr/node/6119/>

[3] https://www.ville-pontoise.fr/sites/pontoise/files/document/reglementinterieur_2019.pdf

[4] <mailto:education@ville-pontoise.fr>

[Haut](#)